

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

#### Etaient présents :

**Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagnay** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilleil** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

#### Etaient absents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Merrey-Vieilleil** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

#### Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004966

Rapport n°0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil



## Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur** : Jean-Louis FOUSSERET, Président

**Commission** : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016 et 17 décembre 2018, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 24 octobre 2019 a pris les décisions suivantes :

### Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

#### Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 12/09/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 12/09/19.

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### **Finances**

##### Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2019)

*MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 1 304 638,00 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

##### NEOLIA - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par Grand Besançon Métropole

*MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la réitération par Grand Besançon Métropole de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

## **Ressources humaines**

### Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Département Eau et Assainissement, Direction Architecture et Bâtiments, SYBERT, Direction des Systèmes d'Information)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes de :
  - Technicien branchements au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'agents contractuels sur les postes de :
  - Technicien en électricité au sein du service Gestion technique du Département Architecture et Bâtiments à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - Responsable Exploitation Centre de tri au sein du SYBERT, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - Technicien incinération au SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - Technicien travaux - concepteur projeteur au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - Chef de projet informatique - responsable d'applications au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

### Convention de mise à disposition de personnel - Chef du service soutien à domicile du CCAS

*Mme S. WANLIN et M. P. CURIE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de mise à disposition jointe en annexe,
- a autorisé Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer la convention.

## **Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

### Carrefour des collectivités locales - Soutien financier 2019

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide financière de 3 000 € au Cluster Ecochantiers pour l'organisation de l'édition 2019 du Carrefour des Collectivités Locales.

### La Roue de Secours – Soutien pour l'implantation d'un garage solidaire sur le territoire de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau:

- s'est prononcé favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association « La Roue de Secours » à hauteur de 12 500 € pour l'implantation d'un garage solidaire sur le territoire du Grand Besançon Métropole,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

### Association Culture Action - Soutien financier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 4 000 € pour 2019,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

### Subvention à l'association « la Couveuse Bisontine » dans le cadre du Hacking Health

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association « La Couveuse Bisontine ».
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.



### **Commission n°04 : Développement durable**

#### **Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution d'une subvention à la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté**

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de l'opération engagée par la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € à la Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté, pour l'organisation des activités éco-citoyennes 2019.

### **Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

#### **Programme d'aide à l'accession à la propriété - labellisations à Saint-Vit, Ecole-Valentin et Serre-les-Sapins**

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS START pour 3 logements situés à SAINT-VIT, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 16 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 1 logement situé à ECOLE VALENTIN, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 5 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS BABEAU-SEGUIN pour 1 logement situé à SERRE LES SAPINS, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 6 000 €.

### **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

#### **Vote d'une subvention dans le cadre du Fonds d'intervention pour l'Hébergement Touristique (FIHT)**

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution de cette subvention de 5 900 € à Madame Valérie Druge pour son projet de création de deux chambres d'hôtes adaptées aux personnes en situation de handicap dans sa résidence principale située sur la commune de Chauenne,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

### **Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

#### **Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'électricité du Boulevard Léon BLUM à Besançon**

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la passation d'un avenant pour l'intégration du Syndicat Mixte Lumière à la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'électricité haute tension sur le Boulevard Blum à Besançon,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

